

{ NOTIONS } Respect de la vie privée

Introduction

La vie privée est sujette à de nombreux débats. La limite est parfois floue, les définitions de la notion même de « privé » peuvent varier en fonction du contexte, du pays ou encore du domaine lié à la situation.

Je vais ici simplifier et faire des raccourcis volontairement ! Je développerai certains sujets séparément par la suite. Merci.

I] Historique

• Définition – Qu'est-ce que la vie privée ?

Dictionnaire

L'on considère, toutes choses s'approchants d'une façon ou d'une autre à un rapport d'intimité d'une personne ou d'un groupe, relevant de la vie privée.

Cela peut concerner, des sentiments, des avis politiques, des convictions religieuses, des données à caractère identificatrices etc.

Juridiquement

Disons-le clairement, d'un point de vue juridique, aucune limite n'a su être imposée à la définition « du droit à l'intimité de la vie privée ».

Et cela s'explique par le fait que cette notion-là, n'a pas réellement de caractéristiques propres. En effet, une chose pour être considéré par l'un comme étant du domaine du privée et pour un autre, ne pas l'être.

Il appartient au juge de rechercher un équilibre et de faire le choix dans l'intérêt la plus légitime.

Cependant, les tribunaux ont assimilé la protection de l'intimité de la vie privée à un champ d'action, lui, bien défini :

- La vie sentimentale et familiale

- Au droit à l'image

- La santé

- À la résidence



Chose importante à souligner : légalement parlant, seule une personne physique dispose de ce droit à ce titre. Pour une personne morale, il va y avoir des différences (cf. article 9 du Code civil, articles 8 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales)

Pour en savoir plus je vous renvoie à la source de mes recherches.

Date – première citation légale

L'apparition de la notion de vie privée, apparaît pour la première fois à l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948.

• Evolution – d'IRL au Virtuel (de la création à aujourd'hui)

Nous venons de le voir ensemble : la notion même de vie privée ne date pas de hier et est loin d'être propre au numérique.

Toutefois, avec la recrudescence de l'IT, de nombreuses problématiques juridiques se sont soulevées. C'est pourquoi, il a bien fallu adapter les lois en vigueur à ce domaine bien particulier.

o CNIL

La CNIL, pour Commission nationale de l'informatique et des libertés est né le 6 janvier 1978. Il s'agit de l'organisme lié au droit numérique le plus ancien en France. Et à vue ses missions évoluées au fil du temps et des lois (1978-1991-2004-2016).

Parmi ses missions, nous pouvons citer :

- Informer, protéger les droits. La <u>CNIL</u> répond aux demandes des particuliers et des professionnels.
- Accompagner la conformité / conseiller
- Anticiper et innover.
- Contrôler et sanctionner.

o RGPD

Tout le monde en a entendu parler, le Règlement Général sur la Protection des Données lui a été adopté et promulgué en 2016. Sa mise en application définitive elle est arrivé en 2018, soit environ 2 ans pour s'y conformer.

Cette fois-ci, le RGPD contrairement à la CNIL intervient au niveau Européen et doit donc être appliqué dans l'ensemble des 27 Etats membres.

En réalité, le RGPD ne sort pas de nulle part, il s'agit d'une évolution et d'un approfondissement d'une directive de 1995.



Les objectifs dudit règlement sont assez larges, je ne rentrerais pas dans les détails ici. Gardez en tête six étapes principales :

- Etape 1 : Nommer un délégué à la protection des données
- Etape 2 : Recenser les traitements des données
- Etape 3 : Définir les actions correctives
- Etape 4 : Analyser les risques
- Etape 5 : Établir des procédures internes
- Etape 6 : Tenir une documentation

II] Protéger sa vie privée

Nous entrons dans le pratico-pratiques, VOUS! Car c'est ce qui vous intéresse le plus ici j'imagine. Le respect de la vie privée c'est bien beau tout ça, mais ... ? Concrètement ? Je fais comment ?

• Définir le champ d'action (que veux-je protéger ?)

Il faut dans un premier se poser des questions à soi-même. Ça peut sembler bête dit comme ça mais c'est très important.

Quelles informations j'accepte de communiquer, où, à qui ? (Quand ?)

Il peut s'agir tout bêtement de votre prénom, de votre nom, date de naissance... jusqu'à des adresses, des caractéristiques physiques, des conversations... bref. Absolument tout ce qui vous concerne de près ou de loin.

Est-ce que j'accepte de mettre telles ou telles informations sur les réseaux sociaux, sur des jeux vidéo, sur tes plateformes de streaming ? etc

Et enfin, à qui ? Est-ce que j'accepte de donner cette information à l'artisan boulanger de mon village mais pas à la multinationale étrangère ? À personne ? À tout le monde ?

Ce n'est pas un exercice facile, il y a beaucoup de points à soulever et d'ailleurs, faut-il encore savoir quel point soulever.

Les outils (Qwant, VPN, Brave ...)

Brave Software

Brave (pour les intimes) est un navigateur internet : c'est-à-dire, au même titre de Google Chrome, Mozilla Firefox ou Edge (anciennement internet explorer) c'est un outil qui va vous permettre d'aller « surfer » sur internet.

Le point fort de Brave et d'avoir tout un penchant sur la sécurité et le respect de la vie privée. Il va vous permettre de bloquer traqueurs, cookies, publicités de façon native (pas d'extension) ainsi que de forcer l'URL en protocole HTTPS.



Outre cela, vous avez de nombreuses options : bloquer les scripts, les réseaux sociaux, Qwant par défaut, l'intégration de Tor
Il se veut open source, développé par Brendan Eich (Mozilla et JavaScript)

Tor

Tor naquit en 2002. Connu pour le navigateur qui lui ait lié, Tor est avant tout un réseau dont le but est d'anonymiser votre connexion sur le WEB. Je ne pousserai pas plus loin, je pense qu'aborder TOR nécessite un sujet propre.

Qwant

Qwant est originairement un moteur de recherche fabriqué en France (made in), lancé en 2013 par Jean-Manuel Rozan et Eric Léandri. Au fil du développement de la société, des services se sont ajouté (musique, mail, maps ...)

Un moteur de recherche qui se veut respecter la vie privée de ses utilisateurs :

Qwant se vante de ne pas tracer ses users ni vendre leurs DATAs

Il y aura des débats sur certains aspects techniques et de gestion au fil du temps ;
si vous souhaitez une alternative, orienté vous vers DuckDuckGo.

Les VPN

VPN pour Virtual Privates Networks, ou en français ... Réseaux Privés Virtuels. Il s'agit d'une connexion Point to Point chiffré sécurisant ainsi l'échange de data entre un point A et B. Le tout créant donc une connexion privée entre deux ordinateurs.

• L'utilisateur (faire attention à ce que je fais)

Ils vous le diront tous ! La couche 8, l'ICC (interface chaise-clavier) ou autres ... sont les premières failles de sécurité au sein d'une infrastructure informatique.

Le manque de conscience des risques, l'incompétence, l'ignorance ou même la curiosité sont sources de bien des ennuis quand on ne sait pas ce que l'on fait.

Le mieux étant : ne pas toucher quand on ne sait pas (donc demandé à une personne compétente), chercher à s'informer, se former.

Bonne pratique (configuration (Réseau sociaux, cookies, etc. ...)

Echange libre Formateur / Apprenants



III] Les enjeux de l'anonymat

• La neutralité du net

TP DE GROUPE